

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 75/87 du 25/2/75

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre  
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie ;

SECRET :

ARTICLE Ier : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

AU GRADE DE GRAND-CROIX

Son Excellence Monsieur Félix HOUPHOUET BOIGNY, Président de la Répu-  
blique de Côte d'Ivoire

AU GRADE DE GRAND-OFFICIER

Monsieur PHILIPPE YACE, Président de l'Assemblée Nationale de Côte  
d'Ivoire

Monsieur MAMADOU COULIBALY, Président du Conseil Economique et Social  
de Côte d'Ivoire

Monsieur ALPHONSE BONI, Président de la Cour Suprême de Côte d'Ivoire

Monsieur AUGUSTE DENISE, Ministre d'Etat de Côte d'Ivoire

Monsieur EKRA MATHIEU, Ministre de l'Intérieur de Côte d'Ivoire

Monsieur N'DIA KOFFI, Ministre d'Etat Chargé du Tourisme en Côte d'Ivoire

Monsieur COFFI GADEAU, Ministre d'Etat de Côte d'Ivoire

Monsieur LOUA DIOMANDE, Ministre Chargé des Relations avec l'Assemblée  
de Côte d'Ivoire

Monsieur Camille ALLIALI, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de  
Côte d'Ivoire

Monsieur ASSOUAN USHER, Ministre des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire

Monsieur M'BAHIA BLE KOUADIO, Ministre de la Défense et du Service  
Civique de Côte d'Ivoire

Monsieur NANIO BAMBA, Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

Monsieur ALEXIS THERRY LEBBE, Ministre de la Construction de l'Urba-  
nisme de Côte d'Ivoire

Monsieur ABDOULAYE SAWADOGO, Ministre de l'Agriculture de Côte d'Ivoire

Monsieur BONI DESTIRE, Ministre des Travaux Publics de Côte d'Ivoire

Monsieur GUY NAIRAY, Secrétaire Général du Gouvernement de Côte d'Ivoire

Monsieur J. ANOMA, Grand Chancelier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire

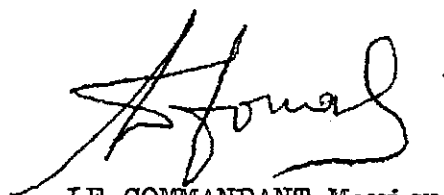
AU GRADE DE COMMANDEUR

Général OUATTARA THOMAS D'AQUIN, Inspecteur Général des FANCI de Côte  
d'Ivoire

.../...

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 25 Février 1975

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N'Gouabi', with a stylized flourish at the end.

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-